

Redéfinition des normativités de l'enfance au sein des familles monoparentales populaires : Vers un glissement des frontières entre rôle parental et rôle de l'enfant

Marion Charpenel, Sandrine Garcia, Alexandra Piesen, Jessica Pothet

▶ **To cite this version:**

Marion Charpenel, Sandrine Garcia, Alexandra Piesen, Jessica Pothet. Redéfinition des normativités de l'enfance au sein des familles monoparentales populaires : Vers un glissement des frontières entre rôle parental et rôle de l'enfant. Congrès " Penser les inégalités dans l'enfance ", Nov 2019, Paris, France. hal-03246159

HAL Id: hal-03246159
https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03246159

Submitted on 2 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Congrès « Penser les inégalités dans l'enfance »
Paris, 21 novembre 2019

Equipe MONODIS
M. Charpenel, S. Garcia, A. Piesen, J. Pothet
Jessica.pothet@gmail.com

« Redéfinition des normativités de l'enfance au sein des familles monoparentales populaires : Vers un glissement des frontières entre rôle parental et rôle de l'enfant »

A partir d'une enquête qualitative (27 entretiens) réalisée auprès de familles monoparentales portant sur leur quotidien et leurs perceptions de leur situation de parent solo, nous nous proposons ici d'aborder la question de la transformation des normativités de l'enfance.

Notre enquête révèle que les contraintes matérielles spécifiques qui pèsent sur ces foyers ont pour effet un déplacement des frontières qui séparent habituellement l'enfance de l'âge adulte, transgressant ainsi, la définition sociale de l'enfance comme sphère séparée et protégée. Les enfants, se trouvent désormais impliqués par la force des choses dans des responsabilités et des difficultés qui relèvent habituellement du travail parental et de la sphère des adultes.

⇨ **Comment expliquer ce brouillage des frontières ?**

A ce stade de l'étude deux ensembles de facteurs semblent favorables à ce glissement des frontières entre rôle parental et rôle de l'enfant :

- Tout d'abord, le type de parentalité développé en amont de la séparation (en particulier chez les mères dont les couples reposaient sur un fonctionnement inégalitaire en termes de genre) participe aussi à construire des relations parents-enfants très horizontales. En effet, c'est parce que les mères solos rencontrées ont souvent été confrontées, avant même la séparation, à une absence de co-parentalité et des insertions professionnelles fragiles, qu'elles ont fortement investi leur rôle maternel et que le lien à leur enfant constitue une ressource sûre pour faire face aux difficultés de la vie.

- Ensuite l'entrée dans la monoparentalité conduit souvent à une reconfiguration de la sociabilité parentale. Après leur séparation, les monoparents interviewé·es disent éprouver des difficultés à maintenir un lien avec le monde des adultes, soit parce que leur insertion professionnelle se trouve fragilisée, soit parce que leur nouveau statut les éloigne de leur tissu amical antérieur. Soustraits à un monde constitué d'adultes et d'enfants, les parents solos sont conduits à accorder à leurs enfants un statut parfois proche de celui qu'occupent les adultes.

⇨ En effet, c'est aussi parce que les mères solos rencontrées ont souvent été confrontées, avant même la séparation, à une absence de co-parentalité et des insertions professionnelles fragiles, qu'elles ont fortement investi leur rôle maternel et que le lien à leur enfant constitue une ressource sûre pour faire face aux difficultés de la vie.

.

Pour rendre compte de cette redéfinition des normativités de l'enfance au sein des familles monoparentales, nous organiserons notre présentation en deux temps. Dans un premier temps, nous reviendrons sur les trajectoires personnelles et professionnelles de nos enquêté-es afin de comprendre comment elles ont façonné leur exercice de la parentalité, puis de la monoparentalité. Et dans un second temps, nous examinerons comment les reconfigurations de la sociabilité parentale post-séparation agissent sur le partage des tâches et des préoccupations du quotidien.

Encadré méthodologique

Cette recherche a été conçue dans le cadre d'un appel à projet, émanant du Ministère des solidarités et de la santé, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et du Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations, portant sur la thématique « Monoparentalité et discriminations ». Nous avons choisi de travailler plus particulièrement sur les discriminations vécues par les familles monoparentales issues des catégories populaires, en portant attention à la fois au rôle des institutions dans la fabrique de ces inégalités et aux représentations des personnes visées par ces discriminations. Pour ce faire, l'enquête se déploie selon deux volets : un premier centré sur le vécu subjectif des discriminations par les familles monoparentales et un second portant sur les familles monoparentales dont les enfants sont suivis en Centre médicaux psycho-pédagogiques pour comprendre les effets de cette prise en charge sur l'articulation entre contraintes familiales et professionnelles.

La communication d'aujourd'hui s'inscrit dans le premier volet de cette enquête et s'appuie sur un matériau de 27 entretiens conduits avec 23 femmes et 4 hommes, déséquilibre sexué qui traduit la sur-représentation des femmes parmi les chef·fes de familles monoparentales. Les personnes interviewées ont été, pour une partie d'entre elles, contactées *via* un appel à témoins sur le site internet Parent-Solo.fr, tandis que d'autres ont été recrutées par le « bouche à oreille » en suivant les réseaux d'interconnaissance et d'amitié des premières personnes rencontrées. Les enquêté·es sont âgé·es de 34 à 54 ans et ont des enfants âgé·es de 2 à 19 ans. A cette étape de la recherche, et afin de pouvoir mettre en perspective l'ensemble des discours recueillis, nous avons choisi de ne pas limiter notre échantillon aux seuls parents appartenant aux franges populaires, mais de faire varier les catégories socio-professionnelles des interviewé·es et d'étendre notre recrutement à l'ensemble du territoire

français, même si les entretiens ont finalement principalement été réalisés avec des urbain·es. Ces entretiens d'environ une heure à une heure trente sont biographiques et semi-directifs. Ils se sont déroulés pour une majorité d'entre eux au sein de l'espace habité des parents rencontrés. Le guide d'entretien utilisé s'articule autour de quatre grandes thématiques : la trajectoire personnelle, le temps parental, la perception des discriminations et les besoins ressentis par les parents solos.

Plan de la communication :

I/ **/ Monoporalité : fragilisation de l'insertion professionnelle et surinvestissement du rôle parental**

A. Une parentalité solo qui contrarie la trajectoire professionnelle

B. Des situations antérieures déjà caractérisées par une co-parentalité en pointillés et des insertions professionnelles fragiles

C. Une vie professionnelle minorée au profit de la parentalité : être un « bon parent » malgré tout

II/ S**ubversion de la définition de l'enfance**

A. Une reconfiguration de la sociabilité qui agit sur la relation parent / enfant(s)

B. Une responsabilisation des enfants

Conclusion

I/ Monoparentalité : fragilisation de l'insertion professionnelle et surinvestissement du rôle parental

La parentalité solo est vécue par les parents comme une bifurcation dans leur trajectoire (Bessin, Bidart, et Grossetti 2009). Pour autant, elle s'inscrit dans des rapports sociaux antérieurs, qui produisent des effets sur la façon dont le parent solo articule vie familiale et vie professionnelle. En effet, une distribution sexuée des rôles parentaux au sein des couples en amont de la séparation, principalement en défaveur des femmes (Garner, Méda, et Senik 2005; Ponthieux et Schreiber 2006), amène la grande majorité de nos interviewé·es à surinvestir la parentalité et à fragiliser leurs insertions professionnelles (Pailhé et Solaz 2009; Fagnani 2000). Ainsi, lorsque l'entrée en parentalité solo survient, ils ou elles se trouvent au cœur d'une tension entre une forme de parentalité très investie, la nécessité de subvenir aux besoins matériels de la famille et des aspirations à une réalisation personnelle et professionnelle. Selon la façon dont les tâches domestiques et éducatives étaient réparties entre les parents, la stabilité professionnelle dont ils bénéficiaient respectivement, l'âge des enfants et la réaction de l'entourage aux transformations de la situation conjugale, les individus disposent d'une marge d'action variable. Néanmoins, dans l'ensemble, le besoin de prouver sa « bonne parentalité » – pesant d'autant plus fortement que l'on est parent solo

et que l'on appartient aux catégories populaires – semble conduire à un surinvestissement du rôle parental, peu compatible avec l'investissement professionnel.

A. Une parentalité solo qui contrarie la trajectoire professionnelle

Dans les entretiens, les interviewé·es racontent la façon dont la parentalité solo est venue contrarier leur trajectoire professionnelle. Tout·es mettent en avant des difficultés à articuler leurs statuts de parent solo et leurs carrières, qu'ils ou elles décrivent en grande majorité comme dégradées. Ainsi, après leurs séparations, ils ou elles sont souvent amené·es à accepter des conditions de travail ou des postes moins valorisés. Le parcours de Caroline, qui travaille dans le secteur de l'hôtellerie, illustre la manière dont sa grossesse, puis son entrée en parentalité solo, viennent heurter son parcours professionnel. Agée de 33 ans, elle « tombe enceinte » après un changement de contraceptif. Elle est alors en couple depuis un an seulement et n'avait pas jusqu'alors inscrit la maternité dans son projet de vie. Elle se décrit comme « *quelqu'un de très carriériste* » et insiste sur le fait qu'elle avait alors « *un très très bon poste* », elle était responsable hébergement dans un hôtel cinq étoiles. Son conjoint la convainc de garder l'enfant. Mais, dès que les délais qui rendaient possible un avortement sont écoulés, son comportement change : alors qu'il participait au travail domestique, notamment en lui préparant « *des bons petits plats* », il se désintéresse d'elle et de sa grossesse. Une fois leur fils né, il ne s'en occupe pas. Un jour, elle découvre qu'en son absence, il laisse pleurer l'enfant, pendant qu'il regarde des films, un casque sur les oreilles. Cet épisode précipite son départ : elle décide de « *soigner le mal par le mal* » et de « *prendre son fils sous le bras* » alors qu'il avait cinq mois.

> « ***Je suis partie avec mon fils et j'ai donc abandonné ma carrière professionnelle*** *dans l'hôtellerie de luxe à ce moment-là où je me suis occupée de lui pendant 18 mois. ».* (Caroline, responsable hébergement dans un hôtel, mère d'un garçon âgé de 4 ans, séparée depuis 3 ans et demi)

Alors qu'elle menait une carrière épanouissante, confrontée au désinvestissement paternel et à la séparation, Caroline investit la maternité. Elle prend un congé parental de 18 mois et met entre parenthèse sa vie professionnelle. Titulaire d'un BTS de tourisme, elle doit repartir à zéro et met quatre ans pour réussir à « *remonter la pente professionnelle* », accédant aujourd'hui à un poste qui reste moins valorisé que celui qu'elle a dû quitter. Tout en stabilisant progressivement son insertion professionnelle, elle se retrouve prise dans des rapports de classe défavorables : son salaire, estime-t-elle, « *n'est pas foufou* » par rapport à son poste, qui implique des responsabilités. Elle gagne 1450 euros net par mois mais refuse de négocier une augmentation « *pour l'instant* », car elle estime avoir « *un patron tellement adorable* ». Elle se sent reconnaissante de la confiance qu'il lui a accordée en lui offrant ce poste et se sent redevable des aménagements d'horaires qu'il lui autorise pour qu'elle puisse « *conserver sa nounou* ». Le coût que représente l'absence de revalorisation de son salaire constitue, selon elle, « *un investissement à long terme* », c'est-à-dire le prix à payer pour son maintien sur le marché du travail. Elle accepte donc cette situation même si

l'équilibre budgétaire de son foyer reste extrêmement précaire. Ainsi, même s'il y a maintien de l'activité ou du statut professionnel à moyen terme, les besoins d'aménagements horaires enferment parfois les parents solos dans une situation de dépendance vis-à-vis de leurs employeurs[1].

De manière générale, les projets professionnels nécessitant des plages horaires étendues, voire des déplacements sur le territoire national ou un déménagement à l'étranger sont reportés. Ainsi, la reconversion professionnelle apparait chez plusieurs de nos interviewé·es comme la seule issue envisageable. Par exemple, Corinne explique qu'elle a dû renoncer à sa carrière d'intermittente du spectacle au moment de sa séparation et devenir salariée à plein temps. Elle suit une formation pour intervenir dans les centres d'apprentissage du français et contre l'illettrisme mais vit mal ce changement, qui implique pour elle non seulement de renoncer à la branche d'activité qui l'épanouissait, mais aussi de perdre en autonomie et de réduire le temps passé avec sa fille.

Vincent aussi se reconvertit après sa séparation. Alors qu'il était commercial, il devient hypnothérapeute afin d'être son propre employeur et de pouvoir aménager ses horaires en fonction du rythme de ses trois enfants, dont il a la résidence quotidienne.

> *« J'en ai parlé à une assistante sociale qui me suivait. Elle me disait : vous pouvez aller à Dax ou à Bayonne. Dax c'est à 40 bornes de chez moi et Bayonne c'est 100. J'y vais comment ? Elle me dit : c'est quoi les horaires ?* ***Les horaires c'est pareil je suis bloqué. La seule solution qui me permet d'être payé à peu près c'est d'être à mon compte, c'est malheureux mais c'est vrai. Je serai salarié… La seule solution serait d'être à mi-temps mais la personne qui est à mi-temps, les frais de bagnole pour y aller, à la limite elle va encore moins s'en sortir****. »* (Vincent, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans)

Son nouvel emploi d'hypnothérapeute ne lui permet pas de subvenir seul aux besoins de sa famille et alors qu'il bénéficiait d'un niveau de vie confortable lorsqu'il vivait avec la mère de ses enfants, il est aujourd'hui confronté à d'importantes difficultés financières.

> *«* ***Ça vous permet de couvrir tous vos frais ?*** *Ah non, non,* ***heureusement que la Caf est derrière.*** *Moi je veux travailler parce que je ne veux pas dépendre tout le temps des organismes sociaux mais non. C'est pas… Avec les amplitudes horaires que j'ai,* ***j'ai même du mal à me sortir un SMIC en fin de mois donc sans commentaire****. »* (Vincent, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparée depuis 3 ans)

En qualifiant sa reconversion de « recyclage » à plusieurs reprises dans l'entretien, Vincent fait un lapsus qui traduit sa conscience de la faible valeur des parents solos sur le marché du travail. Il explicite les difficultés de conciliation et les freins à l'insertion professionnelle liés à cette situation familiale.

[1] Sur la prise en compte des responsabilités familiales par les employeurs et leur rôle dans l'adaptation de l'organisation du travail, voir Eydoux, Gomel, et Letablier 2009; Boyer et Nicolas 2009.

> *« **Parce que quand on est monoparental, le travail, si j'arrive devant un employeur, je lui dis il faut que je m'en aille à 16h parce qu'il faut que j'aille récupérer la petite, parce que je n'ai pas les moyens de me payer une nounou, que le mercredi je ne peux pas venir bosser… c'est vrai que tout employeur va me dire "Monsieur, la porte elle est là". Alors oui c'est pas évident**. J'ai la chance d'être à mon compte aujourd'hui parce que j'ai dû me recycler. Et dans ce cas-là c'est plus facile pour moi. **C'est vrai que j'aimerai finir plus tard, ce qui me permettrait de mieux gagner ma vie et de m'en sortir, mais je ne peux pas**. A ce jour je ne peux pas. **Quand les enfants seront un peu plus grands**, oui. J'ai pas le choix. **J'ai pas de famille pour garder mes enfants, rien, donc je n'ai pas le choix**… ».* (Vincent, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans)

Comme l'explique Vincent, certains facteurs peuvent minimiser les effets de la parentalité solo sur les trajectoires professionnelles : lorsque l'âge des enfants augmente ou que les parents peuvent bénéficier de relais familiaux ou amicaux, la conciliation est plus facile. Corinne explique que ce n'est finalement que lorsque sa fille a grandi qu'elle a pu gérer sa carrière comme elle l'entendait et redonner davantage de place à sa réalisation professionnelle.

> *« **Là j'ai plus besoin d'être là à la sortie de l'école, je peux même aller travailler le soir, la sortie d'école c'est fini et ça me permet d'être beaucoup plus souple dans mon travail**, de prendre des boulots que je n'aurai pas acceptés parce que je ne pouvais pas ».* (Corinne, intermittente du spectacle, mère d'une fille de 14 ans, séparée depuis 10 ans)

Le soutien familial est un autre facteur décisif dans la possibilité de renouer avec l'investissement professionnel. Par exemple, Anne, graphiste *freelance*, déménage dans la Drôme pour suivre son conjoint. Elle y met au monde sa fille, âgée de trois ans aujourd'hui, et tente difficilement de concilier maternité et vie professionnelle. Lors d'aller-retours à Paris imposés par son activité, elle prend conscience qu'elle peut alors bénéficier du soutien de sa mère. Lorsqu'elle se sépare de son conjoint il y a deux ans, elle décide de revenir vivre chez sa mère. Même si la situation n'est pas idéale (elle partage une chambre de 11 m^2 avec son enfant), elle lui permet de réinvestir une vie personnelle et professionnelle, qu'elle avait délaissée faute d'implication de son conjoint dans la vie domestique.

Si ces récits de déclassement (qui imputent à la parentalité solo la cause de la dégradation professionnelle) peuvent s'expliquer par des difficultés objectives de conciliation, il faut néanmoins marquer une certaine prudence dans l'interprétation de ces reconstructions ex-post. La **parentalité solo est certes une bifurcation dans ces vies, mais il convient aussi de s'interroger sur la façon dont elle s'inscrit dans la continuité des trajectoires et vient renforcer des rapports sociaux préalables**.

B. Des situations antérieures déjà caractérisées par une co-parentalité en pointillés et des insertions professionnelles fragiles

Il est difficile de dire dans quelle mesure les parents solos relatent les conditions originales dans lesquelles ils ou elles ont vécu avant leur séparation, ou s'ils s'efforcent de rationaliser leur situation actuelle. Néanmoins, parmi les femmes interviewées, une large majorité décrit un désinvestissement du père dans la vie familiale avant la séparation.
L'arrivée de l'enfant révèle et/ou accentue une répartition du travail domestique très inégalitaire (Ferrand 2005) au sein de ces couples, les mères prenant en charge la quasi-totalité des tâches relatives au soin et à l'éducation des enfants.
Cette co-parentalité en pointillée voire absente, antérieure à la séparation est aussi évoquée par un de nos deux interviewés masculins :

> *« **J'ai divorcé parce que je n'existais pas en tant que tel. J'étais Cendrillon en fait si vous voulez, je travaillais et je m'occupais des enfants**. »* (Vincent, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans)

Ces expériences de parentalité non partagée déstabilisent la conjugalité, à laquelle les parents solos rencontrés ne parviennent plus à trouver de sens. Ainsi, lorsque la relation conjugale ne s'inscrit pas en soutien à la parentalité, celle-ci est remise en question, comme l'expliquent Cécile et Vincent :

> *« Tout va bien c'est super c'est merveilleux, l'enfant arrive et très rapidement le vent tourne, et là Hanaë on va dire qu'elle a six mois et moi je me dis que ça va pas le faire, l'histoire dure encore un an supplémentaire mais **ça ne le fait pas, clairement il sert à rien, il me convient plus, il m'aide pas, je me sens seule et je me dis quitte à me sentir seule, autant l'être pour de vrai**. »* (Cécile, sans activité, bénéficiaire du RSA, mère d'une fille de 13 ans, séparée depuis 11 ans)

> *« **Ça lui arrivait d'en faire un peu, un minimum, un minimum syndical quoi. Moi je m'occupais du ménage, de la bouffe, de mon boulot, des enfants, des devoirs, de tout quoi… A la limite le seul avantage d'être seul c'est que je suis libre de faire ce que je veux et je n'ai personne pour me casser les pieds à côté**. Donc en gros, ce que j'ai maintenant, ben ça ne change pas grand-chose au quotidien. Financièrement oui mais pour le reste non. »* (Vincent, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans)

Outre cette absence de co-parentalité avant l'entrée en parentalité solo, la fragilité des insertions professionnelles des mères est aussi souvent antérieure à la séparation. La trajectoire de Mélanie en est une bonne illustration : alors qu'elle est sur le point de valider un bac professionnel en maintenance électronique, son conjoint la quitte pour une autre femme. Malgré l'obtention de son diplôme, elle explique ne pas pouvoir exercer dans cette voie car les difficultés que connait son enfant, son suivi en CMPP (Centre Médico Pédago Psychologique) et la nécessité de gagner rapidement de l'argent l'amènent à accepter un emploi à mi-temps dans la restauration rapide. **D'un projet entrepreneurial dans la branche dans laquelle elle est qualifiée, elle opte pour ce qu'elle appelle un « boulot alimentaire ». Ce travail de vendeuse à mi-temps chez Subway lui permet d'être plus présente auprès de son fils et d'avoir un revenu fixe**. Son ex conjoint, en revanche, réussit à devenir, comme ils

l'avaient projeté à deux, producteur de musique électronique. Elle se retrouve confrontée à des difficultés matérielles inextricables pour réussir à « *joindre les deux bouts* » et ne parvient pas à se « projeter » dans l'avenir. Si ses difficultés sont en partie liées à son statut de parent solo, elles trouvent aussi leur origine dans un parcours scolaire et professionnel heurté. A la naissance de son fils, dans un contexte où ses chances de bénéficier d'une insertion professionnelle durable dans le champ artistique sont faibles, elle investit pleinement son rôle maternel. Elle allaite son enfant pendant plus d'un an et prend un congé parental qu'elle prolonge. **Cet investissement dans le rôle maternel comme une façon de « *s'accommoder moins difficilement que les hommes de l'absence de travail* » a déjà été mis en évidence par Fabien Deshayes dans sa recherche sur les familles monoparentales précaires (Deshayes 2018, 12), faisant référence à ce que Dominique Schnapper nomme le « chômage inversé » (Schnapper 1994). Le travail parental vient alors légitimer des difficultés à construire un ancrage professionnel.**

C. Une vie professionnelle minorée au profit de la parentalité : être un « bon parent » malgré tout

Cette absence de co-parentalité et ces insertions professionnelles fragiles, avant même la séparation, accompagnent souvent un investissement maternel fort. Sans qu'un lien de causalité ne puisse réellement être établi, les interviewées qui avaient mis leur vie professionnelle en retrait ou celles dont le conjoint était désinvesti de la vie familiale, revendiquent une maternité intensive, voire parfois exclusive avec leur enfant : soit elles se sont engagées dans un allaitement prolongé, soit elles ont pris un congé parental, soit elles revendiquent la volonté de passer le plus de temps possible avec leurs enfants (en allant les chercher tôt à l'école, en ne les laissant pas manger à la cantine par exemple). Florence, auxiliaire de vie scolaire à mi-temps, se découvre à la naissance de ses deux enfants « *beaucoup plus louve que ce que je pensais parce que j'ai un caractère assez indépendant* ». Elle estime cependant que « *c'est aussi son caractère à lui qui poussait à ce que je sois très louve et plus je le sentais lui pas très impliqué et plus j'étais moi dans une préoccupation maternelle primaire vraiment exacerbée* ». **Pour beaucoup de nos enquêtées, l'enfant devient une priorité, tandis que leur compagnon au contraire se désengage de la relation**. **On peut émettre l'hypothèse d'une relation en miroir : plus le conjoint désengage, plus l'autre parent s'engage pour « compenser ».**

Cet investissement maternel intense est bien sûr une conséquence des normes sociales dominantes de disponibilité maternelle (Gojard 2010), véhiculées notamment par les médecins et les spécialistes de la petite enfance (Garcia 2011). Mais il semble aussi que, **pour ces femmes, elle soit une façon de transformer favorablement une situation subie et causée par l'absence d'engagement paternel et les difficultés à s'insérer durablement sur le marché du travail** : leur temps personnel et professionnel est de fait colonisé par les tâches éducatives, elles surinvestissent donc ce rôle pour en faire un lieu de réalisation individuelle (Lisse 2007) et compenser la perte des autres espaces de valorisation et de

développement personnels. Pour Fabien Deshayes, « *cette tendance s'accentue dans un contexte de rareté du travail, qui contribue à polariser les femmes vers la maternité, pourvoyeuse d'une identité positive et de reconnaissance, malgré la charge qu'elle représente* » (Deshayes 2018, 12).

Ce rapport intensif à la maternité qui caractérise une grande part de nos enquêtées accroît les tensions entre leur insertion professionnelle et une norme de parentalité très centrée sur le bien-être de l'enfant. Si ces contradictions peuvent être contenues lorsque les femmes sont en couple et que l'homme assure une forme de sécurisation matérielle, elles s'accentuent lorsque la parentalité solo survient et que les mères se retrouvent tiraillées entre leurs aspirations parentales et les contraintes matérielles associées à la gestion du foyer en solo. Il est difficile pour le parent solo de concilier une identité maternelle surinvestie et la nécessité de gagner de l'argent.

Par exemple, Florence, avant sa séparation est prise dans une répartition très traditionnelle des rôles : son conjoint chef d'entreprise assure le rôle de *breadwinner* et elle s'occupe des enfants en ayant à côté des « petits boulots ». Elle est très investie dans sa maternité mais, une fois séparée, elle est prise dans une tension entre la nécessité d'avoir un travail rémunérateur et la volonté de rester une « bonne mère » dans la continuité du rôle qu'elle a construit jusqu'alors**. Ainsi, au moment de sa séparation, elle constate l'incompatibilité entre son emploi en IME (Institut Médico-Educatif) et le rythme de la parentalité solo. Elle se trouve donc contrainte de passer par une période de chômage et d'accepter ensuite un emploi d'AVS (Assistante de Vie Scolaire) à mi-temps, qui dégrade ses conditions de vie matérielles.** La norme de maternité intensive construite antérieurement la conduit à accepter un déclassement professionnel. On voit donc bien là, l'effet durable des rapports de genre et de classe inégalitaires qui existaient dans le couple préalablement à la séparation. Cécile explique ainsi comment son investissement maternel, associé à la parentalité solo, viennent fragiliser son insertion professionnelle, jusqu'à la conduire à un choix de retrait durable du marché du travail :

> ***« Et puis même quand je la récupère c'est encore elle et moi, et moi il n'y a personne pour me récupérer donc moi il faut que je sois à 100% de ma forme, il faut que je sois au top donc je ne vais pas disséminer ma force et passer trop de temps sans elle*** […]. *A l'époque je savais que* ***j'étais un peu exclue de ce fait du monde du travail mais je le voulais bien, mais bon en fait tu ne sais plus si c'est toi qui le veux ou si c'est les conditions qui font que ça se fait et que tu t'adaptes à la situation****. »* (Cécile, sans activité, bénéficiaire du RSA, mère d'une fille de 13 ans, séparée depuis 11 ans)

Si la parentalité solo est devenue de plus en plus un horizon commun (Meulders-Klein et Théry 1993; Singly 2014), son **acceptation sociale reste limitée et l'idée qu'elle constitue une situation familiale dégradée contribue à pousser les parents dans cette situation à faire preuve de leur « bonne parentalité »**. Cette dimension ne peut que renforcer l'investissement parental, au détriment de l'insertion professionnelle. Vincent raconte d'ailleurs que, malgré les difficultés matérielles quotidiennes, il a tiré une grande satisfaction de la reconnaissance de son travail paternel par une des enseignant·es de ses enfants :

> *« Au collège, ça m'a touché particulièrement, j'ai eu une remarque d'une prof principale qui m'a dit, parce que j'ai quand même de la chance que mes enfants travaillent bien à l'école, et elle m'a dit que* ***mes enfants avaient des félicitations au collège et que j'étais seul à les éduquer donc chapeau etc., ça fait plaisir****. »* (Vincent, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparé depuis 3 ans)

Finalement, pour conclure cette première partie, on observe une **certaine continuité entre l'avant et l'après-séparation**. **Seuls les parents solos qui étaient déjà inscrits dans des trajectoires professionnelles stables, sécurisées et permettant une conciliation minimale,** ont pu maintenir leur statut. Les autres se trouvent au cœur d'une **tension entre une forme de parentalité très investie, la nécessité de subvenir à des besoins matériels et des perspectives d'insertion sur le marché du travail amoindries par des carrières heurtées en amont de la séparation**.

II/ Subversion de la définition de l'enfance

A la fois par nécessité pratique et parce qu'ils ou elles sont confronté·es à une expérience de solitude, les parents solo développent un rapport à leurs enfants, qui participe à déplacer, voire à reconstruire la définition sociale de l'enfance. On observe en ce sens une sociabilité spécifique aux parents solos, qui les soustrait à un monde constitué d'adultes et d'enfants, et qui les conduit à accorder à leurs enfants un statut parfois proche de celui qu'occupent les adultes. Qu'il s'agisse de la participation à la prise de décision ou de l'implication des enfants dans des problèmes que la société dédie plutôt aux adultes, on observe là aussi une manifestation du type de parentalité développé en amont de la séparation et décrite dans la première partie. En effet, c'est aussi parce que les mères solos ont souvent surinvesti la maternité que le lien à leur enfant constitue une ressource sûre pour faire face aux difficultés.

A. Une reconfiguration de la sociabilité qui agit sur la relation parent / enfant(s)

Alors qu'auparavant l'entourage amical pouvait être varié, la parentalité solo semble induire des reconfigurations relationnelles, comparables aux effets sur les trajectoires professionnelles. Certains parents déclarent que leur environnement social a changé parce qu'ils ne sont plus invité·es par les mêmes personnes. Nos enquêté·es soulignent le fait **qu'ils ou elles ne sont plus convié·es « *par les copains en couple* », que « *les gens s'invitent entre eux, c'est inconscient* », « *sans le faire exprès* »**. Ces comportements conduisent à un **entre-soi constitué de femmes seules avec enfants**. Ces constats peuvent s'expliquer par la difficulté qu'éprouve le cercle amical à se positionner face au parent solo. Ils peuvent aussi être liés au manque de disponibilité temporelle de ce dernier et aux contraintes financières qui s'accroissent. Evoquant la possibilité de faire garder son fils (en bas âge) pour sortir avec des amis, l'une de nos enquêtées, pourtant salariée et bien intégrée professionnellement, observe que « *pour payer la babysitter, si on est à 8 ou 10 euros de l'heure, si on veut se faire*

un restaurant, un cinéma, faut même pas penser à aller boire un verre ! Mais ma soirée, elle me coûte 50 euros, j'ai même pas encore allumé le contact de ma voiture quoi ».

De plus, **cet isolement des parents solo peut être renforcé par des situations de grande précarité** (Neyrand et Rossi 2007). Certains des parents rencontrés expliquent ne plus avoir la possibilité matérielle de participer à une vie sociale et de loisirs ponctuée par des temps de sociabilité partagés. **C'est ainsi que Cécile, au RSA et avec une fille de 14 ans, se soustrait de tout moment de convivialité pour se consacrer pleinement au maintien des conditions de sa survie quotidienne.** Cette absence de sociabilité est également subie par sa fille : **Hanaë ne peut pas proposer à des ami·es du collège de venir chez elle, parce qu'elle sait que la présence d'invité·es ferait supporter à sa mère un coût supplémentaire qu'elle ne peut assumer**. Mélanie explique aussi que **son jeune fils lui réclame d'inviter des copains, mais qu'elle ne peut accéder à sa demande dans la mesure où toute invitation suppose de consommer plus.**

Cette transformation des relations sociales constitue un **contexte favorable à la recomposition des relations parent-enfant**. Toutefois, à ce stade de la recherche, nous faisons l'hypothèse selon laquelle cette **recomposition relationnelle a également en retour des effets sur la sociabilité des parents solo**. Par exemple, Stéphanie, auto-entrepreneure et mère d'une fille de 11 ans scolarisée en 6ème, et Isabelle, mère de deux adolescents de 14 et 18 ans, décrivent des fonctionnements parents-enfants qui ne leur permettraient plus de s'insérer dans des rapports gouvernés par l'existence d'adultes et d'enfants. **Nos enquêtées sont ainsi plusieurs à s'inquiéter de l'omniprésence de leurs enfants dans leurs espaces de pensée et de discussions**. Si certain·es valorisent cette proximité, d'autres regrettent d'être amené·es parfois à communiquer pendant toute une journée exclusivement avec leurs enfants. **Ils ou elles voient dans cette configuration relationnelle une absence d'intimité, qui les limite dans la construction d'un cercle d'amis non solos** (Martin 1994).

B. Une responsabilisation des enfants

L**'horizontalité des relations entre adulte et enfant participe à diluer les pratiques de *care* au sein du couple parent-enfant, voire même parfois à les inverser.**

N'ayant pas d'autres interlocuteur·ices adultes au quotidien, les parents solos rencontré·es font part de leurs doutes et de leurs craintes à leur(s) enfant(s), ils ou elles leur expriment leurs difficultés de logement, leurs difficultés professionnelles, financières, etc. Le fait de partager ces difficultés avec les enfants visent à leur permettre de comprendre pourquoi le parent ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble de ses demandes quotidiennes.

*« Il y a **beaucoup de système D, parfois en fin de mois c'est très chaud, mais les enfants sont au courant, on fait tous attention, ils ont ce qu'il faut, pour l'instant j'y arrive.** Mais je ne vous cache pas qu'en fin de mois, il va peut-être me rester 5 euros donc la dernière semaine c'est chaud.* Il n'y a aucun écart, c'est strict. [Et c'est une réalité dont vous parlez avec vos enfants ?] ***Tout à fait, avec leurs mots à eux selon leur âge parce que je vais pas***

dire les choses de la même façon à une fille de 8 et à une fille de 13 mais je en leur cache pas*. Je ne leur cache pas parce que quand elles voient leur maman un peu, elle les gâte beaucoup un peu comme une mamie avec ses enfants. Et à un moment les enfants m'ont demandé : pourquoi maman elle peut nous offrir ceci et pas toi ? Donc je leur ai expliqué. Parce que leur maman au début ne me payait pas la pension alimentaire, elle ne respectait pas, maintenant elle le fait. Ça a été compliqué. »* (Vincent, hypnothérapeute, père d'une fille de 13 ans, un garçon de 10 ans et une fille de 8 ans, séparée depuis 3 ans)

L'idée est pour le parent d'éviter les incompréhensions et les malentendus entre lui et ses enfants. **Inclure l'enfant dans les difficultés quotidiennes qui relèvent habituellement uniquement de la sphère des adultes permet ici une meilleure compréhension et un vivre ensemble plus aisé.**

Cependant, une vision désenchantée du monde de l'enfance découle de cette situation. Ce désenchantement est d'autant plus fort qu'il coïncide parfois avec une rupture et un déplacement de l'expérience de l'enfance pour les mères rencontrées ; ces dernières appartenant à des milieux d'origine privilégiés du point de vue des conditions matérielles d'existence. **Ainsi, alors que certaines évoquent dans les entretiens une enfance agréable et insouciante, l'enfance de leurs propres enfants s'inscrit dans un horizon très différent, plus réaliste et souvent plus sombre puisque l'enfant est intégré dans les problématiques quotidiennes de la famille (difficultés matérielles, professionnelles, d'articulation, etc.).**

On relève ainsi une **responsabilisation très forte des enfants, laquelle s'exacerbe lorsque ceux-ci sortent de la petite enfance**. C'est ainsi que le fils de Mélanie, Benjamin, âgé de 7 ans, est par exemple soucieux du logement que peut trouver sa mère et déjà conscient des exigences demandées par des bailleurs. De plus, lorsqu'il se sent fébrile et malade, il s'empêche de le dire à sa mère pour lui éviter une absence au travail et des contrariétés avec son employeur·e. **Que fait la norme de l'intérêt de l'enfant à ces parents dans ces situations ? Est-elle relativisée ? Est-elle prescriptive pour le travail parental ? Contribue-t-elle à le marginaliser par rapport aux normes admises ?**

Cécile explique à sa fille qu'elle ne peut plus acheter de desserts lorsqu'elle fait les courses, et doit limiter les achats aux aliments strictement nutritifs. On retrouve **ce partage de la gestion des difficultés matérielles chez Stéphanie qui compte-tenu de ses très faibles ressources demande à sa fille de faire un choix entre partir une semaine en vacances l'été et poursuivre une activité de loisirs au quotidien**. Les parents solos les plus soumis aux contingences matérielles **glissent ainsi d'un régime d'explicitation de leurs choix et d'arbitrages vers un régime davantage marqué par la justification et la responsabilisation**, faisant par exemple état de leur situation de précarité auprès de leurs enfants : **parce que les enfants doivent prendre conscience de la situation familiale.**

La parentalité solo peut également induire un impératif de précocité pour les enfants et une autonomisation accélérée. L'exemple de Pedro, veuf avec trois filles, est à ce titre assez révélateur de la façon dont le décès de sa femme l'amène à pousser sa dernière fille à

franchir plus rapidement différentes étapes de l'enfance pour faciliter l'organisation familiale.

> *« Les filles elles sont assez autonomes.* ***Alors un truc que j'ai fait, ma dernière, elle a 5 ans, la plus jeune, cet été, quand j'ai pensé à mon organisation, je me suis dit que ce serait bien que j'arrive à lui faire sauter une classe****. Ma dernière elle a 5 ans et elle est rentrée en maternelle en petite section, elle a fait 3 ans en maternelle et* ***je me suis dit que pour mon organisation, ce serait beaucoup plus simple. C'était plus simple d'avoir les enfants en primaire, parce que les enfants, ils peuvent aller à l'école tous seuls et revenir tous seuls.*** *»* (Pedro, Ingénieur, père d'une fille de 10 ans, une fille de 9 ans et une fille de 5 ans, veuf depuis 8 mois)

Il s'arrange ensuite pour apprendre à lire et à écrire à sa plus jeune fille, afin de faire valider par une psychologue de l'éducation nationale le saut de classe, qui lui facilite son organisation. **Il demande également à ses filles de se préparer seules pour l'école.**

Du point de vue de Pedro, si ce dernier s'autorise une telle accélération du rythme de développement de ses enfants, c'est non seulement parce qu'il possède le capital culturel qui lui permet techniquement de le faire, mais c'est aussi sûrement en raison de ses propriétés sociales : **en tant qu'homme et en tant que membre des catégories supérieures, il est moins fortement soumis aux normes de maternance et peut plus facilement s'en autonomiser. Il est ainsi plus libre de construire des agencements qui lui facilitent l'organisation matérielle du quotidien.**

Du côté de ses filles, leur individualité est reléguée au profit du fonctionnement familial collectif. Pour une organisation optimisée de la famille, les niveaux scolaires censés correspondre aux différentes phases d'évolution et d'apprentissage de l'enfant sont mis en retrait et c'est une phase fondamentale de l'éducation (l'apprentissage de la lecture et de l'écriture) qui est anticipée.

Il y a donc eu une **transgression des rôles et des places associées aux adultes et aux enfants dans la formulation sociale de l'enfance après l'entrée en parentalité solo.**

Conclusion

Se dégage de nos premières observations, l'hypothèse selon laquelle ce n'est pas seulement du point de vue de sa forme ou de sa composition que la famille monoparentale se soustrait à la norme, mais davantage du point de vue de son fonctionnement. Les contraintes matérielles et pratiques qui découlent de la situation de parentalité solo, *a fortiori* en milieux populaires, conduisent à **réduire ou tout au moins à redéfinir le spectre des relations sociales de sorte que la famille monoparentale se concentre, sinon se replie sur la relation parent/enfant, alors constitutive d'un fonctionnement propre, infléchissant même la sociabilité vers un environnement plus élargi.**

Le poids des normes de genre, pèse d'autant plus lourdement que **certaines des mères solos rencontrées investissent leur rôle maternel de manière intensive, ce qui a notamment pour effet de renforcer les difficultés qui pèsent sur elles**. On observe ainsi comment la **maternité constitue pour elles une expérience essentielle/ « un bastion » d'une vie bien vécue**, dont l'entrée en parentalité solo ne peut compromettre l'exercice exigeant.

Pour autant, on observe que **la trajectoire de parentalité solo avancée, et notamment lorsque les enfants grandissent, il reste difficile pour les mères rencontrées d'être à la hauteur de leurs propres normes**. Réussir à faire preuve de disponibilité, de prévalence, de protection, semble un idéal difficilement atteignable car les contraintes peuvent être telles, *a fortiori* en milieux populaires, là où la situation d'emploi quand elle existe reste fragile, qu'elles sont **obligées d'impliquer les enfants dans le partage des préoccupations matérielles, les laissant endosser un rôle d'arbitrage, d'adolescent responsable, et/ou d'enfant raisonnable**. Se construisent ainsi, sous l'effet de cette condition monoparentale, des **relations parents-enfants plus horizontales, au sein desquelles la place alors dévolue à l'enfance et à ce qu'elle requiert au moins en termes de projection, évolue, et se transforme à la faveur de l'adaptabilité de l'enfance**. Les enfants de ces parents solos, contrairement aux pairs de leur âge, sont conscients des difficultés familiales quotidiennes et ne sont pas protégés dans un monde enchanté de l'enfance. En revanche, ils continuent à côtoyer quotidiennement d'autres enfants et sont donc à la fois socialisés dans un univers marqué par les préoccupations des adultes et celui, plus insouciant, des enfants.

Ces éléments nous invitent approfondir la question des temporalités de l'expérience maternelle et d'interroger en quoi ces temporalités travaillent les situations de parentalité solo, tant celle-ci ne constitue pas uniquement un statut familial et un état pérenne. Au contraire, la parentalité solo induit une **recomposition des places et des rôles au sein de la famille, et tend à rendre incertaine la frontière entre le monde de l'enfance et celui des adultes**. En résulte inexorablement une définition de l'enfance distincte de celle qui se cristallise dans les discours portés sur la « bonne parentalité ».

Bibliographie :

ACS, M., LHOMMEAU, B., et RAYNAUD, **E**., 2015, « Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? *Dossiers Solidarité et santé*, n°67, Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

ALGAVA, E., *et al*., 2005, « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », Etudes et résultats, n°389.

ALGAVA, E., 2002, Les familles monoparentales en 1999, *Population*, n°4-5, p. 733-758.

LEFAUCHEUR, N., 1985, « Familles monoparentales : les mots pour les dire », *in Lectures sociologiques du travail social*, ouvrage collectif sous la direction de Bailleau, F., Lefaucheur, N. et Peyre, V., C.R.I.V, Editions Ouvrières, coll. « Politiques sociales ».

LEFAUCHEUR, N., 1991, Les familles monoparentales, in de Singly F. (dir.), *La famille : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.

LETABLIER, M-T., 2010, « La monoparentalité aujourd'hui », *in* Ruspini, E., (dir.), *Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie : tendances, défis et nouvelles expériences*, L'Harmattan, p.5-39.

MARTIAL, A., 2009, « Le travail parental : du côté des pères séparés et divorcés », *Informations sociale*, n°154, p.96-104.

SAINT-AMOUR, N., et BOURQUE, M., 2013, Conciliation travail-famille et santé. Le Québec peut-il s'inspirerdes politiques gouvernementales mises en place dans d'autres pays ?, Québec, Institut national de santé publique, coll. «Politiques publiques et santé ».